

Madame, Monsieur,

Le protocole sanitaire en date du 2 Novembre laissait la possibilité aux lycées de soumettre une organisation du temps scolaire à la validation des instances académiques, ce à quoi nous avions travaillé.

Depuis hier, jeudi 5 Novembre 19H14, il nous est demandé " d'établir un plan de continuité pédagogique, (...) jusqu'aux prochains congés scolaires, qui garantisse au moins 50% d'enseignement en présentiel pour chaque élève".

Afin de répondre à cette directive ministérielle mais surtout de réduire le nombre d'élèves qui se croisent dans les transports scolaires, dans les couloirs, à la restauration scolaire et à l'internat, il a été décidé de réduire d'un tiers le nombre d'élèves présents dans le lycée chaque jour.

Ainsi, les élèves de terminale, en raison des échéances du baccalauréat et de l'orientation PARCOURSUP, auront cours normalement, de même que les élèves du LNC et de la classe passerelle, les modalités pour les BTS leur seront communiquées par les enseignants.

Les élèves de seconde et de première viendraient en alternance selon le calendrier suivant :

- ✓ <u>Du jeudi 12 au mercredi 18 novembre</u> : présence au lycée des élèves de seconde, les élèves de première travaillent à la maison.
- ✓ <u>Du jeudi 19 au mercredi 25 Novembre</u> : présence au lycée des élèves de première, les élèves de seconde travaillent à la maison.

Ce dispositif débutera le jeudi 12 Novembre et se poursuivra jusqu'aux congés de fin d'année, sous réserve d'aménagements au fur et à mesure que nous l'expérimenterons ou nouvelles directives. Pour autant elle nous permet d'ores et déjà de répondre de façon satisfaisante à l'impératif de "jauge sanitaire".

TOUS LES ÉLÈVES SONT CONCERNÉS PAR CETTE ORGANISATION, Y COMPRIS LES INTERNES ET LES ÉLÈVES DE SECTIONS SPORTIVES

D'autres dispositions importantes viennent compléter le protocole mis en place à la rentrée de septembre, elles sont jointes au présent courrier et disponibles sur le site du Lycée La Colinière. Pour permettre aux équipes de se préparer, un temps de concertation est organisé **lundi 9 Novembre de 16H00 à 18H00**, les cours seront donc suspendus.

Par ailleurs, certains enseignants sont en enseignement à distance pour raison de santé, il leur appartient de prendre contact avec leurs élèves pour définir les modalités de travail (dépôt de devoir, classe virtuelle etc) qui, de fait ne peuvent pas toujours avoir lieu à l'horaire habituel de l'emploi du temps.

Enfin, concernant les examens, pour tenir compte des conditions sanitaires, des aménagements ont été annoncés par le ministère et seront explicitées ultérieurement.

Une régularisation financière sera opérée par le service de gestion en fin de d'année civile voire sur la facture du deuxième trimestre.

Soyez assurés, Madame, Monsieur, que nous travaillons quotidiennement dans l'intérêt de vos enfants tant sur le plan pédagogique que sanitaire.

Cordialement, La direction